Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2023H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

# DÉLIBÉRATION

*NOMENCLATURE PRÉFECTURE :* *5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTSREPRÉSENTANTS*
*OBJET :* *ADHESION A L'INSTITUT PARIS REGION - CONVENTION CADRE 2027-2029*

**Total :** **58**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi premier octobre, s'est assemblé au Théâtre Donald Cardwell sous la Présidence de François DUROVRAY

**Présents :** **40**

Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Fouad SARI, Josiane SIMON, Clément VEYRAT

**Représentés :** **9**

Sylvie CARILLON donne pouvoir à François DUROVRAY, Valérie DOLLFUS donne pouvoir à Pierre-Valéry GAUDEAU, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Maxence MAHEN, Nicole LAMOTH donne pouvoir à Vannina ETTORI, Bilal LAOUFI donne pouvoir à François DAMERVAL, Valérie RAGOT donne pouvoir à Bruno GALLIER, Laurent ROUSSET donne pouvoir à Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Leïla SAID donne pouvoir à Marième GADIO, Aouicha TRAORE donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI

**Absents :** **9**

Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Fula MESIKA

**DCC-2026-114**

**SECRETAIRE DE SEANCE**
Thomas CHAZAL

**La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)**
**Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.**
**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.**
**Date de publication : lundi 19 octobre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2023H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

# DELIBERATION

| | |
|---|---|
| DCC-2026-114 | ADHESION A L'INSTITUT PARIS REGION - CONVENTION CADRE 2027-2029 |

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

**VU** les statuts de L'Institut Paris Région, annexés à la présente délibération,

**VU** le projet de convention-cadre 2027-2029 entre la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine et l'Institut Paris Région, annexé à la présente délibération,

**VU** le projet de convention type d'application annuelle, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société,

**CONSIDERANT** que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Ile-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à l'Institut Paris Région présente un intérêt pour la Communauté d'agglomération en lui permettant de bénéficier d'une expertise reconnue, de données d'observation territoriale et d'un accompagnement méthodologique utiles à l'élaboration de son projet de territoire et à la conduite de ses politiques d'aménagement et de développement territorial,

**CONSIDERANT** que l'adhésion à l'Institut Paris Région nécessite la signature d'une convention-cadre pour les années 2027-2029 qui fixe les modalités générales du partenariat sur la période et d'une convention d'application annuelle qui précise les axes de collaboration au regard du programme partenarial de l'Institut,

**CONSIDERANT** que la contribution financière annuelle est fixée à 25 000 €,

**CONSIDERANT** que les instances de gouvernance de l'Institut comprennent une assemblée générale composée de 4 collèges, un Conseil d'Administration et une Présidence,

**CONSIDERANT** qu'il convient de délibérer pour adhérer à l'Institut Paris Région, approuver les termes de la convention-cadre, de la convention type d'application annuelle et désigner le représentant de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine appelé à siéger dans le collège des collectivités de l'assemblée générale,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL2023H1-DE

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur Bruno GALLIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération,

**CONSIDERANT** que Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de la désignation par vote à main levée,

**Le Bureau Communautaire consulté,**

**La Commission Aménagement et Transition écologique entendue,**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**
(4 abstentions : Nicolas DUPONT-AIGNAN (pouvoir donné à Maxence MAHEN), Vannina ETTORI, Nicole LAMOTH (pouvoir donné à Vannina ETTORI), Maxence MAHEN)

**Article 1 : APPROUVE** les statuts de l'association « L'Institut Paris Région ».

**Article 2 : APPROUVE** le projet de convention-cadre 2027-2029.

**Article 3 : APPROUVE** le projet de convention type d'application annuelle.

**Article 4 : APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à l'association « L'Institut Paris Région » au sein du collège des collectivités.

**Article 5 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions précitées avec l'Institut Paris Région, et tout document nécessaire à leur application.

**Article 6 : AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle correspondante, d'un montant de 25 000 €.

**Article 7 : DESIGNE** Monsieur Bruno GALLIER en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au sein de l'Institut Paris Région.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Président